

ZYKADIA^{MC} – Cancer du poumon non à petites cellules

JUILLET 2018

Marque de commerce : Zykadia

Dénomination commune : Céritinib

Fabricant : Novartis

Forme : Capsule

Teneur : 150 mg

Décision du ministre : Inscrire aux listes des médicaments – Médicament d'exception

La présente a pour objet de vous informer de l'inscription de Zykadia^{MC} pour le traitement du cancer du poumon non à petites cellules au stade localement avancé non résécable ou métastatique sur les listes des médicaments. Cette inscription fait suite à une entente d'inscription entre le ministre et le fabricant. L'indication reconnue pour le paiement est la suivante.

- ◆ en monothérapie, pour le traitement du cancer du poumon non à petites cellules au stade localement avancé non résécable ou métastatique chez les personnes :
 - dont la tumeur présente un réarrangement du gène ALK;
et
 - dont le cancer a progressé malgré l'administration du crizotinib, à moins d'une intolérance sérieuse;
et
 - dont le statut de performance selon l'ECOG est de 0 à 2.

La durée maximale de chaque autorisation est de 4 mois.

Lors des demandes subséquentes, le médecin devra fournir la preuve d'un effet clinique bénéfique par l'absence de progression de la maladie confirmée par imagerie.

Les autorisations sont données à raison d'une dose maximale quotidienne de 750 mg.

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1).